Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DRH_26_07_02-DE

DouarneneZ
KUMUNIEZH ~ COMMUNAUTE

DEPARTEMENT DU FINISTERE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 9 juillet de l'An Deux Mille Vingt-six à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 3 juillet 2026, s'est réuni à Douarnenez, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25
Jocelyne POITEVIN, André GUILLEMOT, Philippe LE MOIGNE, Françoise LAOUÉNAN – LE LEC, Gildas HÉMERY, Marie-Pierre GUILCHER, Françoise PENCALET, Gaëtan OLIVIER, Marine GONIDEC, Ludovic QUELENNEC, Béatrice QUEFFELEC, Yves TYMEN, Marc RAHER, Sébastien THOMAS, Marie-Pierre BARIOU, François GUET, Isabelle STEFANUTTI, Julien LAOUÉNAN, Henri SAVINA, Marie-Pierre COSQUER.
Pouvoirs : Christelle DRÉANO, pouvoirs à Françoise LAOUÉNAN – LE LEC
François PHILIPPE, pouvoirs à Marie-Pierre GUILCHER
Sylvie VIGOUROUX-BUREL, pouvoirs à Jocelyne POITEVIN
Catherine LAMOUR – GENTRIC, pouvoirs à Marie-Pierre COSQUER
Philippe CORNEC, pouvoirs à Henri SAVINA

Excusé : Jean-Loup THIVET

Secrétaire de séance : Françoise LAOUÉNAN – LE LEC

DELIBÉRATION N° DRH-26-07-02

OBJET : Attribution de chèques cadeaux dans le cadre de départ à la retraite

Rapporteur : André GUILLEMOT

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.731-1 du Code général de la fonction publique (CGFP), permettant les collectivités à mettre en œuvre des prestations sociales ;

Vu les règlements URSSAF en matière d'action sociale,

Considérant que chaque collectivité peut définir les prestations sociales qu'elle souhaite mettre en œuvre,

Considérant que Douarnenez Communauté attribue une prestation sociale d'un montant de 150 € à la faveur des nouveaux retraités de la collectivité au moment de la cérémonie des vœux et de mise à l'honneur de retraités de l'année écoulée ;

Considérant que la procédure actuelle (établissement d'un bon d'achat non fractionnable à utiliser dans un des commerces du territoire de Douarnenez Communauté, payé par mandat administratif après que le commerçant se soit rapproché du service Finance) peut être complexe ;

Il est proposé :

- D'attribuer des chèques cadeaux à hauteur de 150 € par agent ayant fait valoir ses droits à la retraite au cours de l'année ;
- De remettre ces chèques cadeaux lors de la cérémonie des vœux ;
- Que ces chèques cadeaux soient utilisables dans plusieurs commerces différents, mais uniquement dans les commerces du territoire de Douarnenez Communauté ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 18 juin 2026,

Envoyé en préfecture le 21/07/2026
Reçu en préfecture le 21/07/2026
Publié le
ID : 029-242900645-20260709-DRH_26_07_02-DE

Vu l'avis favorable de la Commission Ressources Humaines – Développement Touristique et Commercial du 18 juin 2026,
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 19 juin 2026,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

- **AUTORISER** l'attribution de chèques cadeaux aux agents faisant valoir ses droits à la retraite,
- **APPROUVER** les modalités d'attribution de chèques cadeaux telles que définies ci-dessus,
- **AUTORISER** la présidente ou son représentant, à signer tout document relatif à cette délibération.

Fait et délibéré le 9 juillet 2026.
La Présidente,
Jocelyne POITEVIN

Le secrétaire,
Françoise LAOUÉNAN – LE LEC



